

CHARIER

Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 6.796.498 €

Siège social : 2 bis rue des Meuniers - 44220 COUËRON

SIREN 305 319 477 - R.C.S. NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 MAI 2026

♦

Le jeudi sept mai deux mille vingt-six à neuf heures trente, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Domaine de la Bretesche à MISSILLAC [44], sur convocation du Directoire.

/ ...

.../

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 111.418 actions sur les 111.418 actions formant le capital ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis par les statuts de la Société.

/ ...

.../

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

/ ...

.../

➤ **NON-RENOUVELLEMENT ET ABSENCE DE REMPLACEMENT DU MANDAT DE OSIS, EN QUALITE DE Co-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

➤ **POUVOIRS POUR LES FORMALITES.**

/ ...

.../

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant aux ordres du jour :

/ ...

.../

NEUVIEME RÉOLUTION

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE OSIS EN QUALITÉ DE Co-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT ET ABSENCE DE REMPLACEMENT

L'assemblée générale constate que le mandat de Co-commissaire aux comptes suppléant de OSIS arrive à expiration lors de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale décide, conformément à l'article L.823-1 du Code de Commerce, de ne pas renouveler le mandat de Co-commissaire aux comptes suppléant de OSIS et de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DIXIEME RÉOLUTION ♦ POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Anne-Sophie BILY, avec faculté de délégation, pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

/ ...

.../

Extrait certifié conforme par la Présidente
Madame Emmanuelle CHARIER

